



**Comité Syndical de l'EPTB Vilaine
du
Vendredi 4 octobre 2019 à 14h30
Au Point 21 à Laillé (35)**

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni le **vendredi 4 octobre 2019 à 14h30** au Point 21 à Laillé (35), sous la Présidence de Madame Solène MICHENOT.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Madame Solène MICHENOT, Conseil départemental d'Ille et Vilaine et Présidente de l'EPTB Vilaine

Monsieur Bernard LEBEAU, Conseil départemental de Loire-Atlantique

Monsieur Alain GUIHARD, Conseil départemental du Morbihan

Monsieur Jean-Marie LABESSE, Arc Sud Bretagne

Monsieur Patrick DERVAL, Bretagne Porte de Loire Communauté

Monsieur David MOIZAN, Brocéliande communauté

Monsieur Guy LE GAL, CAP Atlantique

Monsieur Michel POUPART, Châteaubriant-Derval Communauté

Monsieur André LEMAÎTRE, Châteaubriant-Derval Communauté

Monsieur Gérard DRENO, Communauté de communes de la région de Blain

Monsieur André PIQUET, De l'Oust à Brocéliande Communauté

Monsieur Thierry RESTIF, Roche aux Fées Communauté

Monsieur Jean RONSIN, Montfort Communauté

Monsieur Patrick LE DIFFON, Ploërmel Communauté

Monsieur René DANILET, Questembert Communauté

Monsieur Jean-François MARY, Redon Agglomération

Monsieur Yvon MAHÉ, Redon Agglomération

Madame Jocelyne POULIN, Région de Nozay Communauté

Monsieur Pascal HERVÉ, Rennes métropole

Monsieur Bernard PIEDVACHE, Saint Méen Montauban Communauté

Madame Aude DE LA VERGNE, Vitré Communauté

Monsieur Philippe LETOURNEL, Production d'Eau Potable Ouest 35

Monsieur Guy RIVAL, Syndicat Eau du Morbihan

Excusés :

Madame Marie-Odile JARLIGANT, Conseil départemental du Morbihan

Madame Françoise HAMEON, Conseil départemental de Loire-Atlantique

Monsieur Bernard ETHORÉ, Brocéliande Communauté

Monsieur Didier PECOT, Communauté de communes de Pontchâteau-St Gildas

Monsieur Guy DROUGARD, de l'Oust à Brocéliande Communauté

Madame Françoise LACHERON, Roche aux Fées Communauté

Madame Laurence BESSERVE, Rennes métropole
Madame Valérie FAUCHEUX, Rennes métropole
Monsieur Joseph MENARD, Pays de Chateaugiron Communauté
Monsieur Stéphane DESJARDINS, Liffré-Cormier Communauté
Monsieur Stéphane ROUAULT, Ploërmel Communauté
Madame Marie-Odile COLINEAUX, Questembert Communauté (suppléante)
Monsieur Alain RIMASSON, Vallons de Haute Bretagne Communauté
Monsieur Roger MORAZIN, Vallons de Haute Bretagne Communauté
Monsieur Thierry TRAVERS, Vitré communauté
Monsieur Jean-Pierre BRANCHEREAU, CAP Atlantique
Monsieur Bernard LE GUEN, CAP Atlantique
Monsieur François CHENEAU, CARENE
Monsieur Jean-Jacques LUMEAU, CARENE
Monsieur Bernard DELHAYE, Syndicat Eau du Morbihan

Assistaient également :

Monsieur André CROCQ, Conseiller régional de Bretagne
Madame Sophie GRIBIUS, Rennes métropole
Monsieur Didier COULOMBEL, Payeur départemental de Loire-Atlantique
Monsieur Michel DEMOLDER, Président de la CLE du SAGE Vilaine
Monsieur Jean PLACINES, Directeur de la Délégation Armorique - Agence de l'eau Loire-Bretagne
Monsieur Michel GUERNEVÉ, Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération
Monsieur Philippe MONNERIE, Val d'Ille Aubigné
Monsieur Jean-Yves QUENTEL, Pontivy Communauté
Monsieur Bernard LEBRETON, Pontivy Communauté
Monsieur Jean-Luc JEGOU, Directeur général de l'EPTB Vilaine
Madame Stéphanie WOIMANT, Responsable Pôle Milieux aquatiques et Biodiversité à l'EPTB Vilaine
Monsieur Aldo PENASSO, Responsable Pôle Eau potable et Hydraulique à l'EPTB Vilaine
Monsieur Christophe DANQUERQUE, Responsable Cellule Planification à l'EPTB Vilaine
Madame Catherine POTIER, Agent d'accueil et assistante Pôle Administratif et Financier
Madame Claire-Lise PERRONNEAU, Secrétariat des Assemblées et assistante Milieux naturels-Politique de Bassin à l'EPTB Vilaine

*

* *

Comité Syndical de l'EPTB Vilaine
du
Vendredi 4 octobre 2019 à 14h30
Au Point 21 à Laillé (35)

3 - Ouvrages : note sur le projet de 2ème écluse et sur l'étude de solutions d'optimisation

Le barrage d'Arzal, inauguré en 1970, constitue l'ouvrage clé pour le contrôle des niveaux sur le bassin de la Vilaine aval. Il est aujourd'hui géré avec l'objectif de maintenir en permanence (du moins autant que possible...) les principaux usages suivants :

- Protection contre les inondations (mission fondatrice) : en déconnectant l'onde de marée de l'onde crue de la Vilaine, il a permis de mettre hors d'eau l'agglomération de Redon pour les crues les plus fréquentes ;
- Production d'eau potable : l'usine de Vilaine Atlantique à Férel, mise en service en 1972, dessert aujourd'hui près d'1 million de personnes lors des pointes estivales ;
- Navigation de plaisance : si la navigation commerciale n'a jamais décollé, on recense aujourd'hui près de 3 000 anneaux entre Arzal et Redon, et environ 17 000 bateaux de plaisance franchissent chaque année l'écluse d'Arzal, générant une activité économique bénéfique pour l'ensemble du territoire ;
- Activité agricole : la dessalure des marais a permis le développement d'une activité de type « prairies de fauche » ;
- Gestion environnementale des 10 000 ha de marais autour de Redon (classés « Natura 2000 »).

Malheureusement, ces usages sont parfois contradictoires entre eux et peuvent entraîner des conflits dont le plus emblématique est celui entre l'eau potable et la navigation. Les manœuvres de l'écluse lors du passage des bateaux entraînent des intrusions d'eaux salées dans la ressource contrôlée par le barrage, pénalisantes pour la production d'eau potable. Un système de siphons permet d'en renvoyer la majeure partie vers l'estuaire. Malgré cela, lors des étiages sévères, la fraction d'eau de mer non captée reste susceptible de dégrader la qualité de la Vilaine au droit de la prise d'eau de l'usine de Férel. En outre, les volumes siphonnés sont majoritairement composés d'eau douce. En étiage, une grande partie de la ressource est ainsi perdue (300 000 à 400 000 m³/j) au moment où les besoins en eau potable sont les plus forts.

En période de crise, lorsque la concentration en chlorures à la prise d'eau devient trop importante, ou lorsqu'un arrêt des siphons doit être envisagé pour préserver quantitativement la ressource, la seule solution est d'opérer une hiérarchie dans les usages qui conduit à la mise en place de restrictions d'éclusage. **Ainsi lors des trois dernières années, pour préserver la ressource d'eau potable, l'écluse a dû être fermée 76 jours (20 en 2016, 49 en 2017 et 7 en 2018).**

A l'avenir, avec les perspectives liées au réchauffement climatique (élévation du niveau marin et périodes de sécheresses ou de déficits hydriques plus fréquents et plus intenses), ce genre de conflit d'usages ne pourra que s'aggraver. **La pérennité du barrage d'Arzal comme ouvrage structurant multi usages peut à terme être remise en question.**

La réalisation d'une écluse anti-salinité au barrage d'Arzal concourant à l'optimisation de la gestion de la Vilaine aval et résoudre les principaux conflits d'usage en intégrant les impacts prévisibles liés au changement climatique :

- Production d'eau potable : limitation des intrusions d'eau salée lors des éclusages ;
- Gestion quantitative de la ressource : arrêt des pertes d'eau douce par les siphons ;
- Navigation de plaisance : arrêt des restrictions d'éclusage en période estivale, accès à l'estuaire ou à la Vilaine aux horaires les plus favorables pour la navigation.

A l'issue d'une procédure de concours, le Conseil d'Administration de l'IAV a attribué en 2010 la mission de maîtrise d'œuvre au cabinet Artelia. La solution retenue (dénommée ci-après « solution concours ») était une écluse neuve, de même dimension que l'écluse actuelle, pourvue d'un système de pompage permettant une substitution complète de l'eau salée par de l'eau douce lors des éclusages. L'enveloppe globale du projet a été évaluée au niveau avant-projet à 21,5 M€ HT, dont 20 M€ HT pour la réalisation des travaux.

Depuis des années, l'EPTB s'ingénie à promouvoir ce projet et à tenter de boucler un plan de financement. Aujourd'hui force est de constater que nous sommes dans une impasse, liée principalement à l'impossibilité de réunir la totalité des fonds nécessaires.

Malgré cela, il semble impossible de rester inactif face aux problématiques qui se posent, sauf à décider de renoncer à la vocation multi usages du barrage, solution difficilement envisageable en l'état. Nous proposons donc de missionner Artelia pour étudier en partenariat avec l'EPTB des solutions d'optimisation. Plusieurs niveaux d'analyse sont envisagés :

- 1) En préalable : actualisation financière de la solution concours. Les prix annoncés correspondant aux conditions économiques de 2013, cette actualisation est nécessaire ;
- 2) Etude de solutions alternatives plus économiques (nouvelle écluse plus petite, adaptation de l'écluse actuelle...). Elles ont vocation à se substituer à la solution concours. Elles doivent respecter les objectifs fondamentaux du programme, même si elles en dégradent certains, ce qui sera presque inévitablement le cas si on recherche un abaissement des coûts. On vise ici un meilleur compromis technico-économique ;
- 3) Etude de solutions « d'attente ». Elles ont vocation à améliorer la situation actuelle en attendant la réalisation d'une solution pérenne (solution concours ou alternative), qui ne sera pas opérationnelle avant plusieurs années. Elles ne se substituent pas à elle, mais doivent (si elles existent) permettre de « patienter » sans rester sur un statu quo qui ne fera qu'exacerber les tensions. Elles doivent pour cela respecter deux critères fondamentaux : coût réduit et rapidité/facilité de mise en œuvre. A titre d'exemple, un batardeau provisoire a été mis en place en juin 2019 en amont de l'écluse pour un montant 87 000 € TTC et a donné des résultats plutôt encourageants.

A l'issue de cette étude complémentaire, dont la durée est estimée à 6 mois (les conclusions pourraient donc être connues pour le 2^{ème} trimestre 2020), le Comité Syndical aura tous les éléments pour statuer sur la suite à donner au projet : maintien de la solution concours, choix d'une solution alternative avec ou sans mise en œuvre d'une solution d'attente...

On précise que même si le projet de 2^{ème} écluse devait être « réactivé » sur la base de la solution concours, la mission confiée à Artelia ne serait pas inutile : elle fournira tous les éléments nécessaires à la justification du projet lors de l'étude d'impact, et permettra, si aucune solution d'attente satisfaisante n'est identifiée, de répondre de façon argumentée sur l'impossibilité de leur mise en œuvre.

Le budget prévisionnel pour cette mission complémentaire est de 100 000 €, correspondant à un avenant au marché de maîtrise d'œuvre confié au cabinet Artelia. Le dossier a été présenté aux membres du Bureau lors de la réunion du 5 septembre.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- approuve la proposition d'étude de solutions d'optimisation au projet de 2^{ème} écluse et d'inscrire aux budgets 2019 et 2020 les crédits correspondants ;
- et autorise Madame la Présidente à mettre au point et à signer l'avenant correspondant au marché de maîtrise d'œuvre confié au cabinet Artelia, pour un démarrage de la mission avant la fin de l'année.

La Présidente de l'EPTB Vilaine

Solène MICHENOT